

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	C	C	C	C	Reçu le 28.03.14	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	C	C	C	C	Reçu le 17.03.14	
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			L	C	Reçu le 27.11.13	
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			N/C	N/C	Aucune réponse fournie.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 13/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	02.04.2014	C	C	C	C	A indiqué que le règlement sera rédigé.	
		Marquage des navires ²		C	C	C	C		
		Marquage des engins ²		C	P/C	C	P/C		
		Marquage des DCP		C	P/C	C	P/C		
		Fiches de pêche à bord ²	C	C	C	C			
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			C	C	Reçu le 14.02.14	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			C	C	Reçu le 14.02.14	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	02.04.2014	C	C	C	C	Le Règlement ministériel N°02 de 2011 fixe la longueur maximale des filets dérivants à 2,5 km.	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	C	C	C	C	Règlement ministériel N°12 de 2012 régit la zone de fermeture et les navires suivis via SSN.	
2.6.			Pour PS 17.09.2013	C	C	C	C		
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	L	P/C	C	P/C	Reçu le 14.02.14. Informations obligatoires manquantes : LOA, adresse de l'armateur, NRN, type de navire, principales espèces cibles.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	C	C	C	C	Des informations sur l'origine des navires seront fournies lorsque ces derniers auront intégré la flotte.	

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
Capacité de référence										
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C	Tous les navires ciblent les thons tropicaux.		
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A			
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	P/C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes : NRN, LOA, type de navire, port d'immatriculation, type d'engin, nom/adresse de l'opérateur		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	P/C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes : NRN, LOA, TB, port d'immatriculation, type d'engin, nom/adresse de l'opérateur		
3.6.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Les navires étrangers n'ont pas de permis.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02			N/A	N/A			
3.8.		Information des accords d'accès	Depuis le 07.03.2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014			N/A	N/A			
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01.07.2007	L	C	L	C	SSN mis en place en 2003. Règlement ministériel No.10/2013 : tout navire de pêche de plus de 30 GT doit être équipé de SSN.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	02.04.2014	L	P/C	P/C	P/C	Report reçu pour les LL seulement (24.03.13). Pas de rapport pour les PS.		
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon										
Captures nominales										
5.1.	Rés. 10/02	• Pêcheries côtières	30.06	L	C	C	C	A combiné les rapports des prises des petits et grands navires		
		• Pêcheries de surface	30.06	L	P/C	C	P/C			
		• LL	Provisoires	30.06	L	P/C	C	P/C	Données pas déclarées pour les LL indonésiens basés en dehors de l'Indonésie	
			Finales	30.12	C	P/C	C	P/C	Comme ci-dessus	
Prises et effort										
5.2.		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Pas de données fournies		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• LL Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		Finales	30.12	N/C	N/C	N/C	N/C			
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Données pas fournies		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C		N/C	
			Finales	30.12	N/C	N/C	N/C		N/C	
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navire de ravitaillement.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier										
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries de surface	30.06			N/A	N/A	Navires étrangers n'ont pas de permis		
		• LL	Provisoires	30.06			N/A		N/A	
			Finales	30.12			N/A		N/A	
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30.06	L	P/C	C	P/C	Données de taille, et de prise et d'effort pas disponibles.		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07.07.2010	C	C	C	C	Règlement ministériels 18/2010; 12/2012 and 30/2012		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14.08.2013			C	P/C	Le chapitre X du Décret ministériel N° 12/2012 régit la gestion et la conservation des prises accessoires.		
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	02.04.2014	C	C	C	C	Règlements ministériels 18/2010, 12/2012 et 30/2012. A signalé 25 interactions (SC16-NR10).		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	C	P/C	C	P/C	Règlement ministériel à rédiger.		
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	C	P/C	C	P/C			
7.7.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	02.04.2014	C	C	C	C	Règlement ministériels 18/2010; 12/2012 et 30/2012. A signalé 8 interactions (SC16-NR10).		
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire n'opère au sud des 25°S.		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014			C	C	Règlementation gouvernementale N° 7/1999 Aucun cas signalé		
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 02.04.2014			C	C	Décret ministériel N° 18/2013. Aucun cas signalé.		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Aucun navire ni ressortissant identifié comme ayant pratiqué la pêche INN. Précédemment évalué comme N/A.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	L	P/C	L	C	Règlement ministériel 03/2009, 12/2012 and 30/2012. Reçu le 19.09.13	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	02.04.2014	L	P/C	C	C	Rapport soumis pour 2 navires.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014	P/C	P/C	P/C	P/C	Infractions présumées : 9. Réponses reçues le : 4.	
9.5.		Paiement contribution ROP	15.08.2013			C	P/C	Reçu le 15.08.13. Contribution reçue en partie le.	
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	C	C	C	C	Règlement ministériel 01/2013. 7 expéditions en 2012.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (≥24m) ²	Depuis le 01.07.2010	C	P/C	C	P/C	Faible couverture	
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	C	P/C	C	P/C		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas le thon obèse.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	02.04.2014	C	C	C	C	BET exporté vers l'UE, le Japon et la Corée.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	C	C	C	C	Dernière mise à jour : 13.11.2013	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	C	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	C	C	C	C	A désigné 5 ports.	
12.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
12.4.		Périodes de notification préalable			C	C	C	C	Projet de règlement sur les Mesures du ressort de l'État du port en attente de

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
								l'approbation du gouvernement.	
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C	A indiqué 1 escale/navire inspecté (CQ 2014). Pas de rapport d'inspection fourni.	
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011			N/C	N/C		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	02.04.2014			C	P/C	A déclaré seulement les espèces et les quantités agrégées. Informations obligatoires manquantes : nom du navire, État du pavillon, point d'exportation, nom/adresse de l'armateur, NRN.	

Commentaires sur le niveau d'application par l'Indonésie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.

En ce qui concerne le niveau d'application par l'Indonésie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10^e session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Indonésie par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/02 (exigences minimales de déclaration) : En notant les progrès que l'Indonésie a réalisés au cours de l'année passée dans la mise en œuvre et l'amélioration des systèmes de collecte de données et de rapports, la CdA constate que l'Indonésie n'a pas communiqué ses données de capture et d'effort ni celles des fréquences de tailles pour tous les segments de ses flottes, et que les données sur les captures nominales ne sont pas au standard de la CTOI ou sont manquantes pour certains segments de sa flotte opérant à partir de ports étrangers. Le CdA ENCOURAGE l'Indonésie à apporter d'autres améliorations à la collecte des données et aux rapports durant la période d'intersession.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 11/04 (Programme régional d'observateur) : Le Programme d'observateur et le Programme d'échantillonnage pour la pêche artisanale représentent une couverture de moins de 5 %.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas soumis de rapport d'inspection des navires étrangers, comme l'exige la Résolution 10/11.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de l'Indonésie.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Indonésie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2014.

Après examen du Rapport d'application 2014 de l'Indonésie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

<ul style="list-style-type: none">• N'a pas répondu à la lettre de retour d'information, comme l'exige le S17.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni de plan de gestion des DCP, comme l'exige la Résolution 13/08.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le rapport SSN sur l'état d'avancement et la mise en œuvre, obligatoire en vertu de la Résolution 06/03.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas communiqué les données de prise et d'effort ni celles des fréquences de tailles pour tous les segments de ses flottes, comme l'exige la Résolution 10/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le rapport sur le programme d'inspection au port, obligatoire en vertu de la Résolution 05/03.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni de rapport d'inspection ni d'information sur le refus d'entrée au port, comme l'exige la Résolution 10/11.
<ul style="list-style-type: none">• N'a fourni de réponse dans aucun rapport d'observateur qui souligne les infractions présumées, et n'a pas fourni la liste des navires transporteurs, comme l'exige la Résolution 12/05.
<ul style="list-style-type: none">• Le Programme d'observateur et le Programme d'échantillonnage pour la pêche artisanale représentent une couverture de moins de 5 %. N'a pas fourni de rapport d'observateur, comme l'exige la Résolution 11/04.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les importations, les débarquements, les transbordements des produits à base de thon et d'espèces apparentées dans les ports au standard de la CTOI, comme l'exige la Résolution 10/10.